

**LES PUBLICATIONS OFFICIELLES PARISIENNES :
UNE SOURCE POUR L'HISTOIRE DE LA CAPITALE
ENTRE 1800 ET 1870**

Article extrait de la revue *Recherches contemporaines*, n°2, 1994

Pierre CASSELLE *

L'historien du Paris des années 1800-1870 est confronté au problème des sources officielles. On sait, en effet, que les archives de la préfecture de la Seine et de la ville de Paris disparurent le 24 mai 1871 dans l'incendie de l'Hôtel de Ville et du dépôt de l'avenue Victoria. Dans l'Hôtel de Ville se trouvaient les archives de la préfecture, du Conseil général de la Seine et du Conseil municipal de Paris ; dans l'annexe étaient conservés les registres de l'état civil, du XVI^e siècle à 1859¹. Heureusement, une partie des archives du Bureau de la Ville sous l'Ancien Régime avait été versée aux Archives nationales au début du siècle ; il est donc paradoxalement plus difficile d'aborder l'histoire de Paris des deux premiers tiers du XIX^e siècle que celle des XVII^e et XVIII^e siècles.

Il faut, bien sûr, apporter quelques nuances à ce sombre tableau : certains services de la préfecture n'avaient pas encore déposé leurs papiers aux archives municipales au moment de l'incendie²; de leur côté, les Archives nationales, ainsi que le Minutier central des notaires, conservent d'innombrables documents intéressant Paris et les Parisiens au XIX^e siècle ; enfin, des documents manuscrits municipaux de cette époque ont été recueillis, par dons ou achats, aux Archives de Paris, à la Bibliothèque nationale, aux bibliothèques

* Conservateur en chef de la Bibliothèque administrative de la ville de Paris.

1. Alfred Lamouroux, *Rapport...au nom de la 4^e Commission, sur la situation des Archives*, Paris, 1893, 291 p. (Conseil général de la Seine, Rapports, 1892 n°12).

2. Marius Barroux et Henri Lemoine, *Archives du département de la Seine et de la ville de Paris. Etat méthodique des documents antérieurs au mois de juin 1871*, Paris, 1925.

historique et administrative de la ville de Paris¹. Quoi qu'il en soit, Paris a éprouvé, du fait des incendies de la Commune, ce que certains dépôts d'archives et bibliothèques de province ont subi lors des bombardements des deux guerres mondiales.

A cause de cette catastrophe, l'administration parisienne avait non seulement perdu ses locaux prestigieux mais aussi une grande part de sa mémoire. Parallèlement à la reconstitution des actes de l'état civil, indispensables aux Parisiens dans leurs démarches administratives, les agents de la préfecture de la Seine rassemblèrent documents et souvenirs pour pallier la disparition des archives. C'est ainsi que le préfet Léon Say demanda à ses services, dès juin 1871, des notes détaillées sur leurs attributions et leur fonctionnement. Ce travail fut publié afin d'informer les conseillers municipaux nouvellement élus au suffrage universel². Il contient de très nombreux faits et références de textes antérieurs à 1871, relatifs au domaine de la Ville, aux halles et marchés, aux abattoirs, à l'entrepôt de Bercy, aux cimetières et aux pompes funèbres.

Cet ouvrage nous introduit au sujet de cette étude : peut-on remplacer les archives détruites ? Dans une certaine mesure, oui, en utilisant les publications imprimées des administrations parisiennes, élaborées à partir de documents manuscrits disparus et qui sont devenues, par la force des choses, des sources primaires de l'histoire de Paris, pour la période qui s'étend de l'établissement de la préfecture de la Seine, en février 1800, à la Commune de Paris.

Certes, ces "archives imprimées", réparties entre plusieurs établissements de conservation selon les aléas des politiques d'acquisition, ne sont pas toujours aisées à retrouver ; un grand nombre a d'ailleurs probablement disparu dans l'incendie de la bibliothèque de l'Hôtel de Ville. En raison de leur faible tirage, de leur distribution quasi exclusivement administrative et du manque d'intérêt traditionnel à leur égard, ces documents nous sont parfois parvenus en un seul exemplaire. Les volumes annuels d'une même série peuvent même être dispersés entre plusieurs dépôts. La plupart de ces publications sont conservées à la Bibliothèque administrative de la ville de Paris, mais on en trouve également à la Bibliothèque historique, à la Bibliothèque nationale, à la Bibliothèque du Conseil de Paris, aux Archives de Paris, etc. Pour en constituer la bibliothèque "imaginaire" nous avons entrepris

1. Voir les catalogues imprimés des collections de manuscrits de ces bibliothèques. Les archives de la préfecture de Police n'ont été détruites qu'en partie lors des incendies de mai 1871.

2. *Rapports et notes adressés à Monsieur le préfet de la Seine sur l'administration des services et établissements municipaux*, par le directeur de l'Administration générale [Alphonse Pelletier], Paris, 1871, 167 p. Des éditions augmentées ont paru en 1875 (447 p.) et 1879 (572 p.).

le recensement, le plus exhaustif possible, de ces publications, présenté par tranches chronologiques¹.

Sans entrer dans le détail bibliographique de chacune d'elles, notre propos est ici de montrer la variété de leur contenu, leurs limites aussi, en les répartissant par grandes catégories dont l'arbitraire de nous échappe pas. Il ne sera traité que des publications émanant de la Ville, du département et de la préfecture de la Seine, à l'exclusion de celles de la préfecture de Police, de l'Assistance publique et du Mont-de-Piété, administrations qui exerçaient aussi leur activité sur Paris. Il ne faut pas oublier non plus que l'on trouvera nombre de renseignements sur Paris dans les publications officielles des administrations centrales de l'Etat, notamment statistiques².

Publications des assemblées délibérantes : Conseil municipal de Paris et Conseil général de la Seine

Irréparable lacune des publications officielles antérieures à 1871, les procès-verbaux du Conseil municipal de Paris. Ceux-ci ne furent imprimés qu'à partir de la séance du 4 août 1871 et les registres manuscrits de 1800 à 1870 ont disparu sans qu'aucune copie en ait été conservée³. On dispose cependant d'un certain nombre des décisions que prenait l'assemblée municipale sous le nom de "délibérations". En raison de la tutelle étroite exercée par le gouvernement sur l'administration de la capitale, copies en étaient envoyées par le préfet au ministère de l'Intérieur et ont ainsi été conservées aux Archives nationales, essentiellement pour les époques de la Restauration et de la monarchie de Juillet⁴. En outre, des délibérations ont été publiées dans *Le Moniteur universel* et, pour la période de la Deuxième République et du Second Empire, dans la *Revue municipale* des frères Lazare.

On peut également suivre l'activité du Conseil municipal sous Haussmann, de manière frustrante, à travers les "ordres du jour" et le "feuilleton", qui donnent, pour chaque séance, la liste des affaires sur lesquelles

1. Pierre Casselle, *Bibliographie des publications officielles de la ville de Paris et du département de la Seine, 1800-1848*, Paris, 1991. (Ville de Paris, Sous-Commission de recherches d'histoire municipale contemporaine ; 19). On se reportera à cette bibliographie pour retrouver les documents que nous nous contentons de citer. Les volumes suivants couvriront les périodes 1848-1859 (sous presse) et 1860-1871.

2. Parmi les publications émanant de la préfecture de Police, il faut au moins citer les *Rapports généraux* du Conseil de salubrité publiés à partir de 1802 et qui portent sur le contrôle des établissements classés ainsi que sur les questions d'hygiène publique et de police sanitaire. Quant aux publications officielles de l'Etat, elles ne sont pas tellement plus faciles à retrouver ; l'instrument le plus utile pour la période qui nous intéresse demeure le *Catalogue de l'histoire de France* de la Bibliothèque nationale. Un grand nombre de ces documents nationaux, pour le XIXe siècle, sont aisément accessibles à la Bibliothèque administrative de la ville de Paris.

3. Les *Procès-verbaux de la Commune de 1871*, dont le manuscrit a été conservé, ont été publiés par Georges Bourgin et Gabriel Henriot en 2 vol., parus en 1924 et 1945.

4. Ces délibérations étant réparties dans plusieurs sous-séries des Archives nationales, Michel Roussier en avait établi un relevé chronologique (Bibl. adm. ville de Paris, Mss 1679-1685).

l'assemblée doit délibérer, l'indication du renvoi en commissions, le nom des rapporteurs, etc¹.

Cependant, le travail du Conseil municipal n'échappe pas complètement à l'historien. De nombreux documents émanant de l'assemblée ont, en effet, été imprimés, et cela dès le Consulat². Citons, par exemple, les rapports consacrés en 1800 aux maisons de jeu et aux cimetières et, sous la Restauration, ceux relatifs aux impositions municipales ou aux subistances. L'élection de ses membres au suffrage censitaire, à partir de 1834, conféra une responsabilité accrue à l'assemblée municipale vis-à-vis de l'opinion publique. Ceci se traduisit par une augmentation sensible du nombre des publications du Conseil municipal qui concernent, notamment, l'aménagement de la place de la Concorde (1834-1835), la construction de la fontaine Molière (1839), le problème des halles centrales (1842, 1843, 1845), l'agrandissement de l'Hôtel de Ville (1843), l'établissement de conseils de prud'hommes (1844), l'éclairage par le gaz (1846).

Deux rapports sont particulièrement remarquables : celui de Lanquetin (1840)³, sur la question du déplacement de Paris, dans lequel ce conseiller brosse un tableau de la rupture d'équilibre entre les deux rives de la Seine et donne les moyens d'y remédier, et celui de Boulay de la Meurthe (1841) sur la situation du commerce de la boucherie.

De son côté, le préfet Rambuteau, soucieux de mieux informer les conseillers municipaux, fit imprimer à leur intention des comptes rendus circonstanciés de sa gestion administrative en 1834, 1836 et 1837. Il inaugura également une série de mémoires sur les établissements charitables qui présentent de façon détaillée chacune de ces institutions. Cette publication annuelle fut poursuivie jusqu'à la fin du Second Empire.

Le nombre de publications produites par le Conseil municipal ou qui lui étaient soumises augmente considérablement pendant la magistrature d'Hausmann, et cela en dépit du fait que les conseillers n'étaient plus élus, mais de nouveau désignés par le gouvernement depuis la révolution de Février⁴. Il y a tout d'abord les documents témoignant du fonctionnement du Conseil comme les règlements et les listes de membres, ainsi que les comptes

1. Une collection, unique, se trouve à la Bibliothèque du Conseil de Paris, pour les années 1862 à 1870 (cotes 1579 et 1580).

2. De 1800 à 1834, le Conseil général de la Seine a fait fonction de Conseil municipal de Paris. Voir, Michel Roussier, "Aperçus sur le fonctionnement du Conseil municipal de Paris au XIXe siècle", in *Etudes d'histoire de droit parisien*, Paris, 1970, p. 425-434, et *Le Conseil général de la Seine sous le Consulat*, Paris, 1960, 75 p.

3. Le rapport de Jacques-Séraphin Lanquetin a été réédité par Pierre Lavedan dans *La question du déplacement de Paris et du transfert des halles au Conseil municipal sous la monarchie de Juillet*, Paris, 1969. (Ville de Paris, Sous-Commission de recherches d'histoire municipale contemporaine ; 9.)

4. L'assemblée s'intitula Commission municipale à partir de la révolution de Février puis, de nouveau, Conseil municipal à partir de 1855.

rendus des séances d'installation (1859, 1864 et 1869) au cours desquelles Haussmann présentait la politique qu'il entendait voir suivre.

Mais on signalera surtout les travaux faisant le point d'un problème particulier d'édilité pour aider à la prise de décision, ou rendant compte au public. Citons, par exemple, les publications concernant la filature des indigents (1849), l'emplacement des halles centrales (1850, 1851, 1853), le commerce de la viande et la boucherie (1851, 1854, 1855), l'éclairage au gaz (1852, 1854, 1855), le service du nettoyage (1853), l'achèvement de l'église Sainte-Clotilde (1853), la boulangerie (1854, 1861), la distribution des eaux dans Paris (1854, 1858-1861), la rue de Rivoli (1855), la construction du palais de Justice et de la préfecture de Police (1858), la bibliothèque de la Ville (1859), l'instruction primaire (1862), la construction de l'Hôtel-Dieu (1865), les traités avec le Crédit foncier de France (1869) qui inspirèrent à Jules Ferry ses fameux *Comptes fantastiques*. On trouvera, dans la plupart de ces rapports, un historique comportant des données qui remontent parfois au XVIIIe siècle.

L'action du Conseil municipal de Paris ne nous est ainsi connue qu'au travers de publications isolées ; en revanche, celle du Conseil général de la Seine peut être suivie durant tout le XIXe siècle grâce à ses procès-verbaux. Ceux-ci sont imprimés à partir de la séance du 20 octobre 1838, et des copies des registres manuscrits, depuis le Consulat, sont conservées aux Archives nationales¹. La loi du 10 mai 1838 (art. 26), qui autorisait la publication des procès-verbaux des conseils généraux, précisait que seule l'analyse de la discussion serait imprimée et que les noms des membres qui y prendraient part ne seraient pas insérés. Le contenu de ces procès-verbaux se mit en place progressivement : de 1838 à 1841 ne sont publiées que les décisions du Conseil général (les "délibérations"), à partir de 1842 s'ajoute une analyse des débats, puis, à partir de 1845, le texte des "mémoires" préfectoraux soumis au Conseil. Les volumes sont complétés par une table des matières à partir de 1840.

Une part importante de ces documents est évidemment consacrée aux communes du département de la Seine, mais l'historien de la capitale y trouvera également, sinon son bonheur, du moins des pistes intéressantes. La banlieue commençait à la limite des douze anciens arrondissements de Paris et l'on traitait au Conseil général des affaires des communes qui furent annexées par Haussmann en 1860. Des renseignements relatifs aux huit nouveaux arrondissements sont ainsi, jusqu'à cette date, publiés en abondance, concernant, notamment, l'assainissement, la voirie, les barrières, l'octroi, les marchés, les abattoirs, les théâtres, les voiries de Bondy et de Montfaucon.

1. A. N., F 1c V Seine 1.

Le Département avait à sa charge des responsabilités intéressant directement Paris, en matière d'assistance, de santé, de justice et d'instruction publique. C'est pourquoi sont publiés presque annuellement dans les procès-verbaux du Conseil général, des rapports détaillés sur les enfants trouvés et assistés, sur l'admission des malades de banlieue dans les hôpitaux de Paris, sur les aliénés, sur les prisons et le palais de Justice, sur les pensionnats de jeunes filles et l'enseignement primaire, sur les archives, etc.

Les textes réglementaires préfectoraux

Rappelons, tout d'abord, que la ville de Paris et le département de la Seine étaient administrés par le préfet de la Seine, la capitale n'ayant pas eu de maire élu de 1794 à 1977¹.

Alors que tous les départements disposaient d'un recueil périodique des actes préfectoraux depuis la Restauration voire le Premier Empire, il fallut attendre Rambuteau pour que la préfecture de la Seine s'en dotât, en 1844. Une publication officielle, cependant, l'avait précédé, de 1836 à 1839, à l'initiative d'Adolphe Trébuchet, sous le titre de *Recueil administratif du département de la Seine... concernant la police et l'administration départementale et communale publié avec l'autorisation de MM. les préfets de la Seine et de Police*. Jusqu'en 1843, donc, les arrêtés, circulaires et décisions du préfet de la Seine étaient publiés isolément et envoyés aux services concernés, parfois affichés. A supposer qu'il en ait existé, aucun recueil factice de ces feuilles volantes ne nous est parvenu. Si l'on en trouve quelques exemplaires dans les collections des bibliothèques parisiennes, le plus grand nombre de ces documents est conservé aux Archives de Paris².

Le *Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine* se compose, chaque année depuis 1844, d'un nombre variable de numéros, complétés par une table des matières alphabétique et, à partir de 1860, par une table chronologique ; en tête de chaque volume se trouve l'état détaillé des services de la préfecture de la Seine. Pour pallier la disparition de nombreuses collections originales dans les services de l'ancien Hôtel de Ville, une édition abrégée des années 1844 à 1870 a été publiée en 1875-1876, en neuf volumes et

1. De 1800 à 1870, les préfets de la Seine et les maires de Paris (désignés) se succédèrent ainsi : Nicolas Frochot (2 mars 1800) ; Gilbert Chabrol de Volvic (23 décembre 1812) ; Pierre-Marie Taillepié de Bondy (20 mars 1815) ; G. Chabrol de Volvic (7 juillet 1815) ; Alexandre de Laborde (30 juillet 1830) ; Odilon Barrot (20 août 1830) ; P.-M. Taillepié de Bondy (21 février 1831) ; Claude-Philibert Barthelot de Rambuteau (22 juin 1833) ; Louis-Antoine Garnier-Pagès (maire, 24 février 1848) ; Armand Marrast (maire, 9 mars 1848) ; Ariste Trouvé-Chauvel (19 juillet 1848) ; Adrien Recurt (27 octobre 1848) ; Jean-Jacques Berger (20 décembre 1848) ; Georges-Eugène Haussmann (22 juin 1853) ; Henri Chevreau (5 janvier 1870) ; Etienne Arago (maire, 4 septembre 1870) ; Jules Ferry (maire, 15 novembre 1870).

2. Il en existe un état détaillé dans, Archives de la Seine, *Fonds des mairies des douze anciens arrondissements municipaux de Paris...* [sous-série V. D4], Paris, 1896.

une table. Mais cette réimpression par extraits intéressera peu le chercheur puisque seuls les textes encore utiles à l'administration y avaient été retenus.

Dans l'édition originale elle-même on ne trouvera pas tous les actes administratifs émanant du préfet de la Seine, mais seulement les textes de portée générale ou devant être connus des administrés. Les mesures nominatives ou intéressant la gestion quotidienne y sont rarement publiées. Si le *Recueil des actes administratifs* n'est pas le reflet exhaustif de l'administration de Paris, il est cependant la source la plus complète et la plus commode, de la fin de la monarchie de Juillet à la chute du Second Empire.

Les textes publiés couvrent tous les domaines de la gestion municipale : personnel administratif, voirie, alignements, état civil, recrutement, listes électorales, impôts, pompes funèbres, instruction publique, halles et marchés, garde nationale, etc. Les plus importants de ces textes ont parfois fait l'objet d'une publication particulière. Les actes législatifs ou réglementaires de l'Etat intéressant la ville de Paris et le département de la Seine sont soit publiés entièrement, soit simplement signalés. Chaque numéro se termine par une série d' "avis divers", la plupart relatifs aux travaux d'urbanisme, réparations à des bâtiments communaux, démolitions, adjudications, et qui, par leur précision, se révèlent une mine de renseignements.

Le *Recueil* contient également des documents plus inattendus : des discours prononcés par le préfet à l'occasion d'une inauguration, de l'installation d'un organisme officiel ou d'une distribution des prix ; des listes de médecins, vétérinaires, sages-femmes (avec nom et prénoms, domicile, lieu et date de réception) ; des listes de notables commerçants établies pour le renouvellement de la Chambre de commerce ; des programmes d'examens et d'établissements d'enseignement ; des statistiques (consommation, enseignement...) ; des tableaux concernant les horaires d'allumage des lanternes de Paris ou le stationnement des voitures de remise ; les périodes de chômage des canaux ; le programme des courses de chevaux ; le montant des dons offerts à l'armée de Crimée (avec les nom, prénoms et profession des donateurs), etc.

Signalons enfin que l'on trouvera également des actes du préfet de la Seine publiés dans *Le Moniteur universel*.

Les documents budgétaires

Des documents imprimés relatifs à la gestion financière de la Ville existent pour la période de la Révolution, mais ils disparaissent à partir du statut administratif mis en place par Bonaparte en 1800. L'utilisation des finances municipales est alors totalement soumise aux vues – voire aux caprices – du gouvernement consulaire puis impérial, sans que les Parisiens puissent disposer de la moindre information imprimée à leur sujet. C'est, en effet, au

Conseil d'Etat qu'était arrêté le budget de Paris, l'assemblée municipale n'étant consultée que pour la forme, et encore.

Le gouvernement de la Restauration revint à une pratique plus libérale de la gestion des finances publiques. Par la loi du 15 mai 1818 (art. 43 et 44), il fut décidé que les budgets et les comptes des villes dont les revenus excédaient cent mille francs seraient rendus publics par la voie de l'impression. Cette initiative allait offrir à l'historien la première série continue de données depuis les comptes manuscrits de la Ville sous l'Ancien Régime. En application de cette loi furent donc publiés, pour la première fois en 1818, le budget de la ville de Paris (exercice 1818) et le compte de ses recettes et dépenses (exercice 1816). Le volume fut imprimé à «200 exemplaires seulement pour être distribués aux membres du Conseil général municipal, aux principaux fonctionnaires ou chefs d'administration de la ville de Paris, au préfet de Police, à la députation de Paris, et aux différents ministères ; aucun exemplaire n'étant destiné à être mis dans le commerce.»¹ Le tirage fut ensuite considérablement augmenté : 1000 exemplaires en 1819, puis 1200 à partir de 1820.

Pour compenser l'absence de documents budgétaires municipaux du Directoire à la chute de l'Empire, on dispose de deux ouvrages. Le premier, publié par le Conseil municipal, fait le point sur la situation financière de la Ville en 1822 ; il est particulièrement précieux par les informations détaillées qu'il fournit sur les dépenses occasionnées par l'occupation militaire de 1815². Le second, qui est une publication officielle, réalisée à l'initiative de Martin Saint-Léon, présente un résumé des recettes et des dépenses de la Ville, de 1797 à 1830. Polytechnicien, chef de division à la préfecture, l'auteur avait pu utiliser les registres manuscrits de la Caisse municipale, qui remontaient au Directoire³.

Le budget et le compte de la Ville sont publiés annuellement et sont rassemblés dans une publication unique jusqu'en 1835 (compte de l'exercice 1834, budget de l'exercice 1835)⁴. Mis à part le spécialiste d'histoire financière, le chercheur sera surtout intéressé par le compte, qui présente les recettes et les

1. Lettre du préfet Chabrol au ministre de la Police générale qui lui réclamait des exemplaires pour le dépôt légal (7 décembre 1818), citée dans Pierre Casselle, "Imprimeurs et publications des administrations parisiennes, XVIe-XIXe siècles", in *Paris et Ile-de-France*, t. 37, 1986, p. 185-245.

2. Ville de Paris. *Rapport fait au Conseil municipal, par une commission nommée dans son sein, sur la situation financière de la Ville à l'époque du 1er janvier 1822*, Paris, Impr. royale, s.d. (Bibl. adm. ville de Paris, cote 1786).

3. F.L. Martin Saint-Léon, *Résumé statistique des recettes et des dépenses de la ville de Paris... de 1797 à 1830 inclusivement*, Paris, Delaunay, 1833. Une 2e éd., imprimée en 1843, couvre les années 1797 à 1840. En 1855, l'administration préfectorale publia la suite, pour les années 1841-1850. Même si l'on dispose des comptes depuis 1816, ces résumés cumulatifs sont très utiles parce qu'ils permettent de suivre facilement au long des années un même type de recettes ou les dépenses consacrées à tel ou tel domaine.

4. Le projet de budget est publié à partir de 1833. Il n'en existe une collection, incomplète, qu'aux Archives nationales. Voir Geneviève Gille, *Histoire des emprunts de la ville de Paris (1814-1875)...*, Paris, 1973.

dépenses effectivement constatées, plutôt que par le budget qui est un document prévisionnel.

Les documents budgétaires sont extrêmement utiles pour retrouver la trace d'une décision dont le texte a disparu ; il est, en effet, bien rare que celle-ci n'ait eu aucune incidence sur les finances de la Ville. Mais il faut que les recettes et les dépenses soient suffisamment détaillées pour pouvoir individualiser une opération, ce qui est rarement le cas dans le compte jusqu'à la fin de la Restauration. On doit également avoir à l'esprit qu'une même opération peut avoir été payée en partie sur les dépenses "ordinaires" (qui reviennent chaque année) et en partie sur les dépenses "extraordinaires". C'est le cas, par exemple, de travaux dont le montant total n'était pas prévisible au budget, des secours et subventions et, souvent, des fêtes publiques.

Jusqu'à l'exercice 1827 environ, le compte municipal ne mentionne pratiquement que des recettes ou des dépenses globales ("droits d'octroi", "produits du mesurage des pierres dans les carrières", "travaux dans les marchés", "dépenses des hôpitaux", "murs d'enceinte", "travaux à l'Hôtel de Ville"...). A partir de l'exercice 1828, certains articles des recettes et des dépenses sont développés. Ainsi, les droits sur les abattoirs donnent le nombre d'animaux abattus par espèce, le produit de l'eau vendue est détaillé par fontaine, la taxe des inhumations indique le nombre des décès à domicile. Au chapitre des dépenses sont précisés le traitement des employés par mairie d'arrondissement, les bourses attribuées dans les collèges, les travaux de restauration et de décoration par église, les acquisitions, par rue, pour l'élargissement des voies publiques, etc.

A partir de la monarchie de Juillet et sous le Second Empire, le contenu du compte est de plus en plus précis et détaillé. Recettes et dépenses sont alors expliquées, justifiées souvent par la référence à la délibération du Conseil municipal qui les a autorisées. En 1832 apparaissent pour la première fois les "tableaux de développement à l'appui du compte des recettes", précieux par l'indication qu'ils donnent des quantités de marchandises soumises aux droits d'octroi, pour chaque bureau d'entrée. Y sont également détaillés le montant des ventes par marché et par type de denrées, ainsi, par exemple, que les quantités d'eau fournies par fontaine marchande. Comme nous l'avons indiqué plus haut, le compte forme un volume distinct du budget à partir de l'exercice 1834, ce qui a pour conséquence la publication de renseignements de plus en plus nombreux portant, notamment, sur les travaux de voirie (construction des égouts, pavage des rues, établissement de trottoirs), sur les travaux d'architecture, les commandes d'œuvres d'art pour les églises, sur l'instruction publique (nombre d'instituteurs et d'institutrices, achat des livres de classe, asiles pour enfants), sur les établissements de bienfaisance, sur les voitures publiques et les omnibus, sur les droits d'affichage, rue par rue, sur les produits

de la vente d'immeubles et de terrains. A partir de l'exercice 1848, une table alphabétique des recettes et des dépenses accompagne le compte et permet de se retrouver dans le dédale des colonnes de chiffres.

Le compte de la Ville, qui constitue avec le budget le document le plus important soumis à l'approbation du Conseil municipal, est introduit par un rapport de présentation. Le préfet y expose la situation et l'utilisation des finances municipales et présente le compte rendu de sa gestion. Jusqu'en 1852, le rapport est imprimé en tête du compte mais, à partir de l'exercice 1853, Haussmann le fit publier à part, souhaitant sans doute le diffuser plus largement et mieux faire connaître sa politique ; malheureusement, ce document fut ainsi moins facilement conservé¹. En 1868, à l'occasion de la préparation du traité avec le Crédit foncier de France, Haussmann présenta à l'empereur un *Rapport*, rendu public, sur la situation financière de la Ville dans lequel il faisait le bilan de ses quinze années de gestion budgétaire.

Le cadre comptable municipal était inadapté à la réalisation d'opérations d'envergure programmées sur plusieurs années (il n'existait pas de budget d'investissement). Par décret du 14 novembre 1858 fut donc créée la Caisse des travaux de Paris que l'on chargea d'acquitter toutes les dépenses et d'encaisser toutes les recettes se rapportant aux grands travaux d'urbanisme. Le directeur de la Caisse publia chaque année, de 1859 à 1870, le *Compte moral et financier* qui détaille la nature des recettes et des dépenses, les percements de voies nouvelles, les travaux effectués aux barrières, dans les marchés, les jardins, les mairies, pour la distribution des eaux et la construction des égouts, etc. En annexe sont publiés des rapports officiels, mémoires préfectoraux, exposés du Conseil municipal.

Le budget (exercice 1829) et le compte (exercice 1827) du département de la Seine furent publiés pour la première fois en 1829, en application de la loi du 17 août 1828 (art. 6). Comme pour la Ville, ces deux documents formèrent tout d'abord un volume unique ; ils furent publiés séparément à partir de 1839 (compte de l'exercice 1837). Les informations relatives à Paris, contenues dans le compte du Département, concernent les mêmes domaines que les procès-verbaux du Conseil général (voir *supra*), c'est-à-dire les opérations réalisées dans les communes de la banlieue ensuite annexées à la capitale, le service des enfants trouvés et l'entretien des prisons.

1. Une collection à peu près complète des "mémoires" de présentation des comptes et budgets de la Ville par Haussmann est conservée à la Bibl. administrative de la ville de Paris (cotes diverses).

Les publications statistiques

Les premières publications statistiques de la ville de Paris remontent au temps de Colbert ; elles portaient sur le nombre des naissances, des décès, des mariages et des personnes admises dans les hôpitaux. Ces renseignements furent imprimés sous forme de tableaux mensuels à partir de 1670, dont la publication fut fréquemment interrompue jusqu'à l'Empire¹.

C'est à l'initiative du préfet Chabrol que l'on doit la publication de la série des *Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine* qui parut en six volumes. Les quatre premiers se succédèrent rapidement (1821, 1823, 1826, 1829) ; ils contiennent les documents relatifs à la période 1816-1826 et un certain nombre de renseignements rétrospectifs ; le cinquième volume, portant sur les années 1827-1836, ne parut qu'en 1844, retardé par la mort de l'auteur Frédéric Villot archiviste en chef du bureau de Statistique de la préfecture. Le sixième et dernier volume couvre les années 1837-1856 et ne fut publié qu'en 1860. En raison de leur succès, les premier et deuxième volumes furent respectivement réédités en 1833 et 1834.

Ces six volumes, et surtout les quatre premiers, sont tout à fait remarquables par la variété des renseignements que l'on y trouve sur la ville de Paris.

«Ce sont des résultats précis, des faits authentiques, qui ont été réduits en tableaux pour qu'ils fussent plus facilement saisis. Il est reconnu maintenant que si l'Administration peut seule recueillir avec exactitude les matériaux statistiques, elle doit se borner à les coordonner, et se garder d'exposer elle-même des théories, toujours si fécondes en discussions superflues.»²

Ils méritent que l'on s'attarde sur leur contenu³. Les sujets intéressant ce que l'on intitulait alors l' "économie civile" sont multiples : le commerce et l'industrie (douane de Paris, Banque de France, faillites, production des établissements industriels) ; les consommations (prix du pain depuis 1800, pommes de terre, viandes, boissons – avec rappel de la consommation en 1789 –, volailles et gibiers) ; les eaux (distribution, hauteur journalière de la Seine) ; les hôpitaux (population hospitalière depuis 1786, situation financière des hôpitaux et hospices, aliénés, secours aux indigents depuis 1791) ; les impôts ; l'imprimerie ; les inhumations ; l'instruction publique ; la météorologie (depuis 1665) ; le Mont-de-Piété ; la navigation sur la Seine et sur les canaux ; les prisons ; les professions (de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, libérales), le recrutement (depuis 1801) ; les secours publics (incendies depuis 1794, noyades) ; le territoire de Paris et du Département (géologie, minéralogie,

1. Voir, *Le 25e anniversaire de la Société de statistique de Paris, 1860-1885...*, Paris, 1886, p. 199-202.

2. *Recherches statistiques...*, 6e vol., p. II.

3. Une "Table générale par ordre alphabétique de toutes les matières contenues dans les six volumes de la collection" se trouve à la fin du 6e volume, p. 693-708.

flore, élévation, étendue de Paris, numérotage des maisons, balayage et éclairage des rues) ; les tribunaux ; les voitures. A la fin du volume de l'année 1823 est publié un mémoire préfectoral sur l'exécution du projet d'alignement des rues de Paris et, à la fin de celui de l'année 1829, un rapport relatif aux entreprises de construction parisiennes de 1821 à 1826.

Mais la part la plus importante de cette série est consacrée aux statistiques démographiques. On y trouve les résultats détaillés des dénombremments de la population pour les années 1817, 1826, 1831, 1836, 1841, 1846¹, 1851 et 1856. Les données sur le "mouvement de la population" sont extrêmement nombreuses et parfois rétrospectives²: naissances (tableaux des naissances dans Paris depuis 1670, enfants légitimes, enfants trouvés de 1640 à 1821, enfants naturels depuis 1806, enfants morts-nés) ; décès³ (tableaux des décès dans Paris depuis 1670, morts accidentelles et violentes, petite vérole, maladie des poumons, choléra en 1849 et 1854, profession et lieu d'origine des décédés) ; mariages (dont tableaux des mariages dans Paris depuis 1670).

Le 3 décembre 1864, Haussmann arrêta que serait publié, mensuellement à partir du 1er janvier 1865, un *Bulletin de statistique municipale* contenant une "matière permanente" (état sommaire des naissances et des décès pendant le mois écoulé ; énoncé des causes de décès par arrondissement ; indication des conditions journalières climatiques et météorologiques relevées par l'Observatoire de Paris) et une "matière variable" (pièces officielles intéressant la statistique de la ville de Paris ; études comparatives se rapportant à des époques différentes ; documents concernant les faits statistiques accidentellement constatés dans Paris ; documents périodiques, mais publiés à intervalles éloignés). Cette publication s'est poursuivie régulièrement jusqu'en 1879.

Les données sur la population varient relativement peu : relevé des naissances par arrondissement (et par quartier à partir de 1868), par sexe et par état civil (légitimes, naturels reconnus et non reconnus) ; relevé des décès par arrondissement (et par quartier à partir de 1868), par sexe, par lieu de décès (à domicile, aux hôpitaux et hospices, en prison), par lieu de naissance (Paris et hors Paris) ; relevé des causes de décès par arrondissement, sexe et âge et, à

1. Un *Rapport* sur les dénombremments de 1841 et de 1846 a fait l'objet d'une publication en 1847.

2. Notamment dans les 2e et 3e volumes. En tête du 2e volume se trouve un "Mémoire sur la population de la ville de Paris depuis la fin du XVIIe siècle", qui utilise les principaux résultats publiés dans les feuilles mensuelles dont l'initiative remontait à Colbert.

3. Les volumes des *Recherches statistiques* contiennent peu de renseignements sur les causes de décès malgré l'institution des certificats de décès par Chabrol, en 1822. Ils étaient rédigés par les médecins de l'état civil et contenaient les nom et prénoms du décédé, le sexe, l'état de mariage, l'âge, la profession, la date du décès, le domicile, l'étage et l'exposition du logement, la nature de la maladie, les causes antécédentes de la mort et les complications survenues, la durée de la maladie, le nom des personnes qui avaient fourni les médicaments nécessaires, le nom des personnes qui avaient donné des soins aux malades. – Au point de vue statistique, ces certificats de décès n'ont été pleinement utilisés qu'à partir de 1865, dans le *Bulletin de statistique municipale*. (Voir *Le 25e anniversaire...*, *op. cit.*, p. 201.)

partir de 1868, tableaux détaillés journaliers des décès par phtisie pulmonaire (par âge, sexe, lieu de décès) ; relevé des enfants morts-nés par sexe, par arrondissement (et par quartier à partir de 1868), par lieu de décès (à domicile ou à l'hôpital), par état civil (légitimes ou naturels) ; relevé des actes de mariage par arrondissement, donnant le nombre de mariages entre garçons et filles célibataires, garçons et veuves, veufs et filles, veufs et veuves, le nombre de mariés ayant signé, le nombre de mariages entre parents.

Dans les "Variétés", sont publiées des statistiques sur les égouts construits à Paris de 1800 à 1864, sur le prix du pain, le nombre de boulangers et les quantités de farine introduites dans Paris, sur les objets de consommation soumis à l'octroi, sur l'ozonométrie, sur les abonnements aux eaux de la Ville, sur les chemins de fer de la banlieue, sur la consommation de gaz, sur les incendies (depuis 1840), sur le mouvement des constructions particulières, sur la mortalité parmi la population israélite de 1865 à 1869 (par arrondissement et par lieu de décès, par âge et par sexe, par sexe et par mois), etc.

Les données sur les mouvements de la population parisienne s'arrêtaient à l'année 1856 dans le dernier volume des *Recherches statistiques*. Il existait donc un intervalle de huit années entre celui-ci et la parution du *Bulletin de statistique mensuel*. Cette lacune fut comblée dans les "documents rétrospectifs" publiés dans le premier *Annuaire statistique de la ville de Paris* (1880), à partir des renseignements sur la population parisienne présentés alors chaque année dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, mais «bien moins complètement sans doute que ne l'eût fait le VIIe volume des *Recherches*, dont le manuscrit achevé et les minutes ont péri dans les incendies de mai 1871.»¹ Quant aux résultats détaillés des recensements de 1861 et de 1866, qui ne furent pas rendus publics sous Haussmann, on doit les chercher dans les *Résultats statistiques du dénombrement de 1881 pour la ville de Paris*².

En plus des *Recherches* et du *Bulletin mensuel*, la préfecture de la Seine a publié d'autres documents statistiques, de caractère exceptionnel. Le plus connu est le *Rapport sur la marche et les effets du choléra-morbus dans Paris et les communes rurales du département de la Seine... année 1832*, rédigé par une commission présidée par Benoiston de Chateauneuf et dont faisaient partie Parent Duchâtelet et Villermé. Cet ouvrage, imprimé en 1834, tente de mettre en rapport toutes les causes et les circonstances qui ont pu influencer sur le développement de l'épidémie qui causa la mort de 18.402 personnes : topographie des différents quartiers, âge et sexe des malades, types de logement, professions, etc. C'est un remarquable tableau des conditions de vie des Parisiens au début du règne de Louis-Philippe, puisque les atteintes de la maladie y sont présentées rue par rue.

1. *Annuaire statistique de la ville de Paris. Année 1880*, Paris, Impr. nat., 1881, p. 295.

2. Paris, Impr. municipale, 1884.

Le choléra frappa de nouveau la capitale en 1865. Les *Tableaux statistiques de l'épidémie cholérique à Paris pendant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1865*¹, qui fournissent le même type de données, permettent d'établir la comparaison après les grands travaux d'Haussmann et l'annexion des communes suburbaines. Un an auparavant, d'ailleurs, un *Mémoire*² présenté au préfet se proposait d'établir la diminution de la mortalité dans les douze anciens arrondissements de Paris depuis vingt ans et dans le Paris agrandi, depuis quatre ans :

«En reportant les constructions nouvelles destinées à la classe ouvrière, dans des quartiers plus éloignés du centre, l'Administration municipale a pu, momentanément, froisser quelques intérêts ; mais elle a rendu un immense service à cette population de travailleurs qui, enfermée dans des logements insalubres sous tous les rapports, y contractait la maladie et y trouvait le plus souvent la mort.»

Publications diverses de la préfecture de la Seine

La plupart des publications que nous avons présentées jusqu'ici offrent des séries continues d'informations réglementaires, budgétaires et statistiques portant sur plusieurs décennies. Ce sont, bien sûr, les sources officielles imprimées les plus importantes de la période. Mais l'administration préfectorale publia également des monographies de formes variées, consacrées à des sujets précis et aussi divers que les clauses techniques de construction ou les visites de souverains à l'Hôtel de Ville. On en trouvera ci-dessous le signalement, en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'une sélection parmi des documents qui ne sont parfois conservés qu'en un seul exemplaire dans les dépôts publics.

Listes nominatives

A cause de la perte de l'état civil, la biographie est une branche délicate de l'histoire de Paris. Pour la période de la monarchie constitutionnelle, il existe des listes d'électeurs, imprimées régulièrement par la Préfecture³. Mais, en raison du système électoral de caractère censitaire, on ne trouve là qu'une part minime de la population parisienne. Ces listes donnent, pour les notables qui y sont recensés, les nom, prénoms, domicile, date de naissance et total de la contribution. Dans le même esprit, une *Liste des contribuables du département de la Seine* payant mille francs et plus de contributions directes a été publiée en 1816 ; elle donne l'état civil de 2846 personnalités⁴. Les listes électorales imprimées

1. Paris, Paul Dupont, 1872.

2. *Mémoire présenté à M. le sénateur préfet de la Seine par MM. les inspecteurs de la vérification des décès sur la mortalité dans Paris... de 1840 à 1863*, Paris, 1864. En annexe, statistique des constructions et des démolitions. (Bibl. adm. ville de Paris, cote 10998.)

3. Elles sont conservées pour la plupart aux Archives de Paris, sous-série V. D4.

4. Bibl. hist. ville de Paris, cote 92169.

disparaissent bien sûr en 1848, avec l'instauration du suffrage universel. A partir de la Restauration et pour toute la période qui nous intéresse, existent également les listes de notables commerçants établies pour les élections au Tribunal et à la Chambre de commerce. Parfois insérées dans le Recueil des actes administratifs (voir supra), elles sont aussi publiées à part et fournissent l'état civil de près de 1200 commerçants parisiens¹.

La préfecture de la Seine fit imprimer, au moins à partir de 1868, l'Etat nominatif de ses employés, avec leur traitement annuel, dans lequel est mentionné Paul Verlaine, expéditionnaire à la Comptabilité pour 1.800 francs². Malheureusement, les renseignements concernant l'état civil et la carrière de ces fonctionnaires n'apparaissent qu'en 1880.

Cahiers des charges, tarifs

Pour les besoins des services techniques de l'administration et des entreprises que ces services faisaient travailler, ont été imprimés des documents éphémères, souvent ingrats, mais fort utiles en l'absence d'archives reflétant leur activité. Les plus anciens conservés remontent au début de la monarchie de Juillet et se multiplient, bien sûr, sous le Second Empire avec les grands travaux d'urbanisme. Signalons, par exemple, les tarifs et cahiers des charges pour les travaux d'entretien des bâtiments municipaux, du pavé, de fontainerie, pour le service des pompes funèbres et inhumations, pour l'éclairage au gaz, pour la construction des égouts. Sont également publiées les concessions de service public intéressant l'éclairage, les halles et marchés, les travaux de voirie, etc.

A partir de 1857, prenant la suite d'une publication non officielle parue depuis 1839 sous le nom de Série Morel, la préfecture de la Seine publia les Prix de règlement applicables aux travaux de bâtiment. Pour chaque catégorie de travaux sont détaillés le prix de journée (en été et en hiver) des différents corps de métiers et le prix de tous les matériaux utilisables. C'est un document indispensable pour l'étude de la construction à Paris sous Haussmann.

Commissions administratives

Afin de s'éclairer dans leurs décisions, les préfets nommaient des commissions, composées d'experts et de membres du Conseil municipal, qui publiaient les résultats de leurs travaux, souvent très instructifs et portant sur les sujets les plus divers. Signalons, notamment et par ordre chronologique : l'étude menée en 1832 sur le choix d'un emplacement pour la construction d'un entrepôt des marchandises ; le rapport sur la distribution des bons de pain aux indigents et aux familles nécessiteuses en 1846 et 1847 ; le résultat des fouilles archéologiques effectuées en 1847 lors de la démolition de l'église et du couvent

1 Arch. de Paris, sous-série V. D4.

2 Bibl. adm. ville de Paris, cote 1805.

des Célestins ; les conclusions de la commission nommée en 1850 pour réformer les études dans les écoles communales primaires laïques de garçons ; les rapports de la commission des logements insalubres, publiés à partir de 1852 ; les procès-verbaux des séances de la commission des circonscriptions administratives consacrés, en 1856, à l'étude du projet de modification des limites de Paris.

Ouvrages techniques

A diverses occasions, la préfecture fut conduite à donner au public le compte rendu des opérations techniques qu'elle avait menées, par exemple : les études dirigées sous le Premier Empire et au début de la Restauration par l'ingénieur Girard pour la construction du canal de l'Ourcq ; le rapport rédigé par P.-A. Dufrénoy sur les causes de l'inondation survenue dans les caves des quartiers nord de Paris en 1837 (qui comprend un historique des inondations depuis 1740) ; le projet d'établissement de l'actuel hôpital Lariboisière mis à l'étude en 1843 ; les nombreux rapports établis sous Haussmann pour l'alimentation en eau de la capitale par la dérivation de sources du bassin de la Seine (l'Avre et la Dhuis).

Cartes, atlas

En prolongement de ces ouvrages techniques, l'administration municipale, à partir de la monarchie de Juillet, édita des documents cartographiques¹. En 1837, Rambuteau décida la publication de cartes de la distribution des eaux dans Paris, et des égouts, qui furent périodiquement mises à jour durant la Deuxième République et le Second Empire. On peut y voir l'emplacement des rigoles d'embranchement, conduites, galeries, réservoirs, fontaines, bornes fontaines et fontaines marchandes. Le sous-sol de la capitale devint un sujet de préoccupation de l'administration préfectorale sous Haussmann. Ce souci eut pour effet l'impression de cartes géologiques et d'un Atlas souterrain, établis par l'Inspection générale des carrières.

Après l'annexion des communes suburbaines fut décidée la publication de l'Atlas administratif des vingt arrondissements de la ville de Paris au 1/5000e, dont les premières éditions parurent en 1868 et 1870².

Expositions de l'industrie

La participation des fabricants du département de la Seine aux expositions nationales de 1819, 1823 et 1827 a fait l'objet de rapports très

¹ Rappelons, toutefois, que pour le Paris de la Restauration et de la monarchie de Juillet, les atlas les plus utiles sont ceux de Vasserot et Bellanger, de Jacobet, et de Perrot (réédité par les éditions de Minuit, en 1960, et par le Service des travaux historiques de la Ville, en 1987), qui n'ont pas été édités par l'administration.

² L'Atlas a fait l'objet de nombreuses éditions jusqu'en 1937. En 1866, Haussmann avait fait publier un Plan général de la ville de Paris et de ses environs (Bibl. adm. ville de Paris, cote 1849).

éclairants sur l'industrie et l'artisanat parisiens sous la Restauration¹. En 1827, ce sont les produits de 950 fabricants de Paris et de la Seine qui sont présentés dans des notices détaillées.

Fêtes

Terminons cette énumération pour le moins fastidieuse par les ouvrages consacrés aux fêtes municipales. Renouant, de façon modeste, avec la pratique de l'Ancien Régime, la Ville se préoccupa, en effet, de conserver le souvenir des fêtes et réceptions qu'elle offrit à l'occasion du sacre de Napoléon Ier, de la naissance du roi de Rome et de celle du duc de Bordeaux, de la réception de la reine Victoria en 1855 et du baptême du prince impérial. Les deux derniers albums, publiés sous Haussmann, contiennent de très précieuses vues intérieures de l'Hôtel de Ville disparu.

Au terme de cette présentation, non exhaustive, nous espérons avoir convaincu le chercheur qu'il existait des sources officielles² utilisables pour l'histoire de Paris de 1800 à 1870.

Il ne faut pas se leurrer, cependant. La plupart de ces publications imprimées présentent une version parfaite des choses, sans les hésitations, les approximations ou les lacunes qui devaient exister dans les pièces manuscrites ayant servi à leur élaboration. Elles présentent également une version abrégée de la documentation qui était alors à la disposition de leurs rédacteurs. Plus encore que des fonds d'archives, pourtant toujours lacunaires, elles n'offrent qu'une sélection des affaires que l'administration avait en charge et risquent de donner une image réductrice de celle-ci.

De fait, l'historien doit faire un effort particulier pour retrouver la vie et le travail des hommes dans ces austères publications, dont on regrettera toutefois qu'elles n'existent pas en plus grand nombre.

1 Les rapports relatifs aux expositions de 1819 et de 1823 ont été rédigés par Louis Héricart de Thury ; celui de l'exposition de 1827 par Anselme Payen.

2 Nombreuses aussi sont les publications non officielles qui ont valeur de sources pour cette période. Nous en avons présenté certaines dans le cours du texte, mais comment ne pas citer également l'ouvrage fondamental d'Alphand sur l'aménagement des parcs et jardins haussmanniens paru sous le titre *Les promenades de Paris*, 2 vol. grand in-fol., 1867-1873.